

QUAND LA LOI CLIMAT VA A L'ENCONTRE DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DE NOS RIVIERES

Lors de l'examen du projet de loi Climat et Résilience, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement aux conséquences délétères pour nos rivières. Désormais, l'administration ne pourra plus autoriser la destruction de milliers de seuils et barrages devenus obsolètes, qui empêchent notamment les poissons migrateurs de remonter nos rivières... et donc de se reproduire. Lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité vont de pair. France Nature Environnement en appelle au bon sens de nos parlementaires : cet amendement doit être retiré.

Produire de l'énergie à partir de petits moulins : une fausse bonne idée

Détruire les barrages qui sont devenus obsolètes et remettre en état nos cours d'eau, c'est vital. Vital pour les poissons migrateurs qui doivent remonter nos rivières et accéder aux frayères pour se reproduire, vital pour éviter les effets délétères des pollutions. Bref, primordial pour permettre à nos rivières de redevenir vivantes. Hélas, nos député·e·s ont adopté un amendement qui empêche l'administration de prescrire la destruction de ces barrages devenus inutiles.

Les défenseurs de cet amendement ont plaidé en faveur de la diversification du mix énergétique de la France, en arguant que les anciens moulins pouvaient se transformer en mini-centrales électriques décarbonées. Sur le papier, l'idée est séduisante, seulement voilà : la production d'électricité de ces petits barrages hydroélectriques représente à peine 0,3% de la consommation d'électricité en France¹. Leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France serait donc négligeable, pour un impact très fort sur la biodiversité des milieux aquatiques. Le rapport bénéfice-risque est donc très, très largement en faveur de la protection de nos rivières, et donc de la poursuite de la destruction des obstacles artificiels qui les obstruent.

Préservez nos écosystèmes aquatiques

Avec cet amendement, trente années d'efforts consentis par les propriétaires, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics, seraient ainsi ruinés pour des gains insignifiants en termes d'énergie décarbonée. Les engagements internationaux de la France pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau ne seraient pas atteints et les efforts financiers considérables consentis à cet effet seraient gaspillés. Les orientations politiques stratégiques prises au plus haut niveau de l'Etat, et voulues par la communauté nationale sont bafouées.

¹ [Le parc hydroélectrique français](#) produit environ 3% de l'énergie consommée en France, dont un peu plus de 10% sont produits par plus de 2000 petites centrales privées (90% reviennent aux 400 usines concédées appartenant à l'État), soit 0,3%.



« Arrêter la chute vertigineuse de la biodiversité est un enjeu vital pour l'humanité, car elle détermine les conditions fondamentales de la vie sur terre. Les écosystèmes aquatiques sont au cœur de celle-ci. Cet amendement régressif qui interdira de retrouver des rivières vivantes, va exactement à l'envers de cet impératif et est en totale contradiction avec le lancement de la troisième Stratégie Nationale de la Biodiversité ! » conclut **André Berne**, du réseau Eau et milieux aquatiques de France Nature Environnement.

Pour France Nature Environnement, cet amendement doit être retiré. La lutte contre le changement climatique passe par l'adoption de mesures efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre : France Nature Environnement [a déjà présenté ses propositions](#). La lutte contre le changement climatique est complémentaire de la sauvegarde de la biodiversité. Il est temps d'accélérer les politiques de préservation de l'eau et de reconquête de la biodiversité que cet amendement entraverait.

Pour aller plus loin

[Dossier de fond] [Continuité écologique des cours d'eau : vive la libre circulation !](#)

[Rapport] [10 idées reçues sur la continuité écologique](#)

[Vidéo] [Comprendre les enjeux de la libération des cours d'eau](#)

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 53 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, [Facebook](#), [Twitter](#) (@FNEasso) et [LinkedIn](#).